

Mémoire pour le comité permanent des transports de la Chambre des communes relativement à l'étude sur l'érosion des berges.

Bonjour,

Dès mon entrée en fonction à titre de député de Berthier-Maskinongé en 2019, l'érosion des berges du Saint-Laurent a été l'un des sujets les plus importants et les plus récurrents que j'ai eu à gérer. En effet, non seulement des citoyens, mais également plusieurs municipalités de la circonscription m'ont demandé mon appui.

De nombreux terrains rétrécissent d'année en année, érodés par les eaux. Les propriétaires n'ont aucun soutien du gouvernement fédéral. Certaines municipalités riveraines, comme St-Ignace-de-Loyola, se sont même retrouvées devant l'obligation de procéder à des travaux d'urgence afin de préserver des sections de route. Ces dépenses ont été faites par les municipalités, souvent pour éviter d'être isolés ou enclavés. Or, aucun montant ne leur a été remboursés par les deux paliers de gouvernement. Ce sont des sommes énormes pour de si petites municipalités, elles ont des capacités financières très limitées et ces travaux ont été entrepris dans l'unique but d'assurer la sécurité des citoyens.

La non-reconnaissance de l'érosion des berges comme étant une situation d'urgence pouvant engendrer des coûts pour les sinistrés provoque, à mon sens, de graves injustices. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je soutiens, depuis 3 ans déjà, les démarches citoyennes et que j'ai parrainé avec plaisir la pétition initiée par Roy Grégoire, citoyen de St-Ignace-de-Loyola. Cette pétition a été déposée le 3 juin dernier à la Chambre des communes et comptait plus de 800 signatures. Une série de résolutions d'appui de municipalités et de MRC a également été envoyée au ministre. Vous trouverez le texte de cette pétition, ainsi que la réponse – décevante - obtenue de la part du gouvernement fédéral, en pièce jointe du présent mémoire.

Nous sommes tous bien conscients que la voie maritime du fleuve Saint-Laurent représente un moteur économique central pour le Québec et le Canada. Justement, les revenus qui émanent de cette voie, vient aussi avec des responsabilités pour les gouvernements, notamment celle de participer aux travaux de protection des berges – ou à tout le moins à leur financement. Les citoyens et les municipalités n'ont pas à subir toutes ces incertitudes alors qu'ils n'ont aucun contrôle sur les facteurs qui causent – directement ou indirectement – cette situation.

Les berges reculent de 1 à 2 mètres par année en moyenne. Ce phénomène compromet non seulement l'intégrité des berges, mais met également en péril les demeures des résidents ainsi que plusieurs infrastructures municipales. Les événements de St-Ignace-de-Loyola cités plus haut en sont un bon exemple.

Nous savons tous que le tonnage des bateaux qui transitent sur le fleuve augmente constamment, augmentant proportionnellement les vagues sur les rives et donc, les dommages réels et potentiels. Malgré tout, des travaux de dragage ont été effectués par le gouvernement fédéral afin de permettre à des navires de plus gros tonnage de circuler. Ce qui ne fait qu'amplifier les effets sur nos berges.

Les citoyens et les municipalités se sentent seuls et impuissants face à ce phénomène et le gouvernement fédéral, par sa compétence constitutionnelle en matière de navigation et de

commerce, est en grande partie responsable des dommages causés sur les rives. Il devrait donc impérativement mettre en place un programme de soutien à l'aménagement des berges pour venir en aide aux municipalités et aux citoyens aux prises avec le problème. Ces derniers ne sont pas outillés pour faire face à des travaux de cet envergure et à la complexité des mesures administratives et financières qu'ils impliquent.

Historiquement, le gouvernement fédéral a mis en place un programme de protection des berges en 1956. Or, il a été abandonné en 1997. Les structures et travaux datant de cette époque sont aujourd'hui dans un état de délabrement pitoyable et ont grand besoin de travaux. Allons-nous laisser les citoyens et les petites municipalités gérer l'ensemble des conséquences de l'érosion des berges sur leur territoire? Nous avons, dans Berthier-Maskinongé, des murets construits pendant que le programme était en vigueur qui sont aujourd'hui largement submergés par le niveau des eaux.

Avec en plus les effets de plus en plus importants des changements climatiques, donnant lieu à des périodes de sécheresse qui exposent les berges et les effritent, puis à des périodes de grandes pluies augmentant de façon drastique le niveau des eaux et la force du courant, le phénomène s'accélère. Les vents violents viendront également augmenter les impacts, tout comme l'accumulation des glaces au printemps. Le gouvernement fédéral a le devoir d'agir et il doit le faire de façon urgente. Car chaque année de négligence augmente l'ampleur du défi de stabilisation des berges.

Les limitations de vitesse volontaire ne suffisent pas. Il faut agir et agir de façon concertée. Car en plus de représenter un investissement de sommes démesurées face aux moyens de nos citoyens et de nos petites municipalités, les aménagements devront se faire de façon coordonnée afin que les travaux de sécurisation d'une portion de terre n'aient pas pour effet de déplacer le problème un peu plus loin. Les travaux devront donc être supervisés et organisés par des professionnels et des scientifiques qualifiés que seul le gouvernement fédéral a les moyens de réunir. L'avenir de nos communautés riveraines en dépend.

Le gouvernement du Canada doit remettre en place un programme de protection des berges du fleuve Saint-Laurent en prenant des mesures adéquates pour contrer l'érosion et assurer un environnement sécuritaire, telles qu'une réglementation imposant une limite de vitesse selon les types de navires et la mise en place et l'entretien d'ouvrages de protection des berges. Il faut instaurer un lien de confiance et de collaboration entre le gouvernement fédéral, les utilisateurs de la voie maritime et les riverains, et que tout soit mis en œuvre afin de limiter l'impact des inondations saisonnières, en veillant à une bonne gestion du niveau des eaux.

À la suite de l'étude du comité, l'enjeu est maintenant bien identifié et la responsabilité fédérale aussi.

Je demande donc aux membres du comité de formuler des recommandations précises afin de voir renaître un programme juste, équitable et adéquat de protection des berges. Il est urgent de recréer ce partenariat nécessaire entre toutes les parties afin de protéger nos berges et d'appuyer nos gens de façon convenable.

Yves Perron  
Citoyen et député de Berthier-Maskinongé